

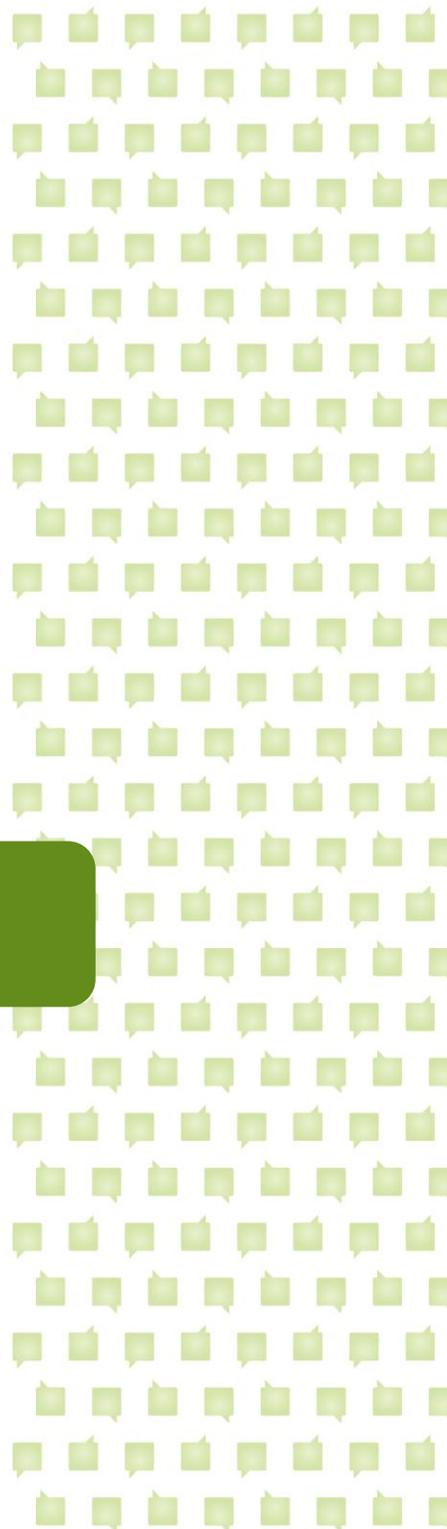


TRANSFERT
Environnement et Société

POLITIQUE EXTERNE

Dons et commandites

Mise à jour : décembre 2021



OBJECTIF

Fondée en 1987, Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert) est une entreprise spécialisée en participation publique et en acceptabilité sociale. Elle est active et impliquée positivement dans sa communauté de différentes manières.

L'organisation s'est dotée de la présente Politique de dons et commandites dans le but de baliser le processus d'attribution de dons et commandites, de sorte que ce dernier soit juste, équitable et qu'il reflète les valeurs de Transfert, soit l'excellence, l'intégrité, l'équité et l'engagement.

DÉFINITIONS

Les contributions de Transfert Environnement et Société prennent la forme de dons ou de commandites.

DON

Participation financière offerte à des fins caritatives pour financer les activités d'un organisme sans but lucratif. Le don peut être fait sous forme de biens ou de services, se traduisant, entre autres, par le bénévolat des ressources professionnelles de Transfert.

COMMANDITE

Contribution matérielle et/ou financière apportée à un organisme sans but lucratif en vue d'en retirer du rayonnement et de la visibilité.

CRÉNAUX D'INTERVENTION

Afin d'être en adéquation avec ses valeurs organisationnelles, Transfert a ciblé trois créneaux d'intervention dans lesquels elle concentre ses dons et commandites aux projets, événements ou organismes.

INNOVATION ET BONNES PRATIQUES

Nous avons à cœur de favoriser l'excellence, l'amélioration continue et la diffusion des bonnes pratiques dans notre domaine d'activité.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous souhaitons que nos dons et commandites contribuent à protéger l'environnement et à faire la promotion du développement durable, que ce soit notamment par la recherche, l'éducation ou des initiatives terrain (ex : forêt nourricière).

SOCIOCOMMUNAUTAIRE

Nous voulons améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables dans nos communautés. Nous pensons notamment, sans nous y limiter, à l'épanouissement de la jeunesse ou à la lutte contre les inégalités sociales.

ÉVALUATION DES DEMANDES

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

En règle générale, la personne faisant une demande de dons ou commandites doit :

- Représenter un groupe d'individus ou un organisme à but non lucratif détenant un statut officiel incluant un numéro d'enregistrement reconnu.
OU
Être une ressource professionnelle de Transfert ayant terminé sa période d'intégration, incluant les membres de sa famille immédiate.
- Être en mesure de fournir une facture pour la commandite ou un reçu pour don de charité pour le montant total du don.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Le projet comprend des actions ou soutient une cause relative à un ou plusieurs des créneaux d'intervention privilégiés.
- Le projet ou les activités ont lieu dans les communautés où Transfert est présente ou poursuit des activités.
- Les commandites fournissent une bonne visibilité en vertu d'un plan de partenariat (d'une valeur au moins équivalente à la contribution de l'entreprise).

CRITÈRES DE REFUS

Une demande sera refusée si :

- Le projet est soumis par une personne à des fins personnelles ou à but lucratif.
- Le projet ou l'organisme sont à connotation religieuse, politique ou sexuelle.
- Le projet ou l'organisme ne respectent pas les valeurs de Transfert et peuvent compromettre l'image de celle-ci.
- Le projet place Transfert en situation de conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel.
- Le projet ou l'organisme a une mission ou une situation financière préoccupante.
- Le projet ou l'organisme ne répond pas à l'un des créneaux d'intervention privilégiés.
- La demande est soumise après la réalisation du projet.

Les critères sont utilisés pour guider l'analyse des demandes seulement. Le respect des critères ne garantit pas l'acceptation de la demande.

SOUMETTRE UNE DEMANDE

Toutes les demandes de don ou de commandite doit être formulée par écrit et contenir les renseignements suivants :

- Le nom, la fonction et les coordonnées de la personne faisant une demande;
- La présentation de l'organisme, du projet ou de l'activité faisant l'objet de la demande;
- Le lieu et la date de l'activité, s'il y a lieu;
- La clientèle et le territoire visés;
- La nature et la valeur de la contribution demandée;
- Les autres sources de financement de l'organisme, du projet ou de l'activité et les autres partenaires associés;
- Dans le cas d'une demande de commandite, les détails de la contrepartie publicitaire offerte à Transfert.

Les demandes doivent être envoyées à :

Jessica Prescott
Directrice des communications
Transfert Environnement et Société
communications@transfertconsult.ca

